

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° AS317 (Rect)

présenté par  
M. Martin

à l'amendement n° AS|255 de Mme Rist

-----

### **ARTICLE 5**

À la première phrase du huitième alinéa, après la première occurrence du mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« , au projet de management ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de souligner le rôle clé du chef de service dans la définition du projet managérial de l'établissement.